



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date indiquée ci-dessous, au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, Montréal, pour :

**Soumission no : 2010-013**

**Date d'ouverture : Le 30 mars 2010 à 14 h**

**Description : Enlèvement de l'amiante au plafond de la Palestre du Centre Pierre-Charbonneau (remplacement par un nouveau revêtement acoustique)**

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50% du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en utilisant les formulaires spécialement préparés à cette fin par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres public à compter du **15 mars 2010**, en payant un montant non remboursable de 26,58 \$ pour la version CD-Rom (plus taxes) et de 44,30 \$ pour la version papier des plans seulement (demande spéciale 24 heures à l'avance), payable en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, de 8 h 30 à 16 h 30, au **Bureau Accès Montréal, situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.20, Montréal**. Si vous désirez obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec Monsieur Ronald Blanchette au 514 868-5185.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau d'arrondissement, situé au 5600, rue Hochelaga, à la salle Hochelaga-Maisonneuve, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, soit le 30 mars 2010 à 14 h.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2010.**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**